



Conseil Municipal Extraordinaire du 08 avril 2020

Membres en exercice : 10,

Présents : 10,

Excusés : 0

Absent : 0

Le 08 avril 2020 à 19 heures, le conseil municipal de la commune de Gluiras régulièrement convoqué par courrier électronique en date du 06 avril 2020, conformément à l'article L.2121.10 du CGCT, s'est réuni en visioconférence sous la présidence de M. Marc TAULEIGNE, Maire.

Etaient présents : Mmes BEUDOT Elisabeth, CHABAL Fabienne, COURTHIAL Marie-Laure, MICHEL Maryline, MM. BESSON François, COURTHIAL Gildas, FAYARD Etienne, FOUGIER Sébastien, HAVOND Mickaël et TAULEIGNE Marc.

Absent : néant

Le quorum étant atteint la séance a été déclarée ouverte, Mme Elisabeth BEUDOT est nommée secrétaire de séance.

Délibération 20200804-1001 – Annulation des loyers du Relais e Sully pendant la période de fermeture administrative imposée par la crise sanitaire.

Dans le cadre de la crise sanitaire Covid-19, le Relais de Sully s'est vu imposer une fermeture administrative. Sans chiffre d'affaire, la situation financière de ce commerce devient critique c'est pourquoi Mr et Mme Lambert sollicitent la commune pour une annulation de leur loyer sur la période de fermeture. A titre indicatif, les services de l'Etat nous suggèrent fortement de prendre en compte cette situation. Il est donc demandé au conseil de se prononcer sur la demande de Mr et Mme Lambert.

A 8 voix pour, 2 voix contre et 0. abstentions, le conseil municipal accepte l'annulation des loyers du Relais de Sully durant la période de fermeture administrative.

Délibération 20200804-1002 – Demande de subvention auprès du SDE07 dans le cadre de la convention de valorisation des certificats d'économie d'énergie, pour le programme 2020 de rénovation thermique de bâtiments communaux

Le conseil municipal a prévu la poursuite de la rénovation thermique des bâtiments communaux. Cet investissement rentre dans le cadre de la convention de valorisation des certificats d'économie d'énergie signée avec le Syndicat des Energies de l'Ardèche (SDE07). Monsieur le maire demande au conseil municipal de pouvoir solliciter l'aide du SDE07. Le plan de financement de cette opération d'un montant prévisionnel HT de 12 706 € est le suivant :



Organismes sollicités	Montant	Dispositif sollicité
DEPARTEMENT (20% sur dépense plafonnée à 50 000 €)	2 541 €	Programme Pass Territoires 2020
SDE07 (50 % sur dépense de 0 à 20 000 €)	6 353 €	Convention de valorisation certificats économie d'énergie
Autofinancement Commune de GLUIRAS (30%)	3 812 €	Fonds propres commune
TOTAL	12 706 €	

Vote à l'unanimité pour autoriser Monsieur le Maire à solliciter le SDE07 pour une aide dans le cadre de la rénovation thermique de deux bâtiments communaux.

Signatures

BESSON François

BEUDOT Elisabeth

CHABAL Fabienne

COURTHIAL Gildas

COURTHIAL Marie-Laure

FAYARD Etienne

FOUGIER Sébastien

HAVOND Mickaël

MICHEL Maryline

TAULEIGNE Marc

